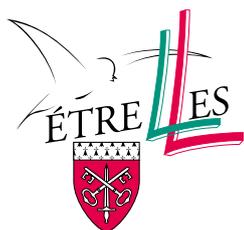


NUMÉRO 82

# L'Étrellais

BULLETIN MUNICIPAL / MARS 2021



# Édito



« Pour Demain, Construisons aujourd'hui »

Chères Etrellaises, chers Etrellais

Nous n'avons pu vous réunir en ce début d'année pour partager et échanger avec vous les projets et les perspectives pour 2021 pour notre commune.

Comme tout à chacun, nous attendons le moment où nous pourrions enfin ouvrir les salles et se retrouver.

Pour autant au travers de ce premier numéro de 2021, nous souhaitons vous informer des travaux sur lesquels les élus et les membres des commissions travaillent, certes en huis clos et en respectant le protocole sanitaire depuis plusieurs mois déjà.

Pour insuffler et relancer une économie qui souffre de cette période si particulière, si anxiogène, le gouvernement invite les collectivités à avancer les projets prévus dans leur programme de campagne électorale en 2020. Pour ce faire un plan de relance a été mis en place favorisant certains travaux comme la rénovation énergétique des bâtiments publics, des aides au soutien de l'économie de proximité et la numérisation des services, du commerce et de l'artisanat dans les opérations de revitalisation des cœurs de bourg, la rénovation du patrimoine ou encore l'aide numérique pour les services à la population.

Ce coup de pouce aux collectivités ayant des projets « dans les cartons » nous amène à prioriser pour 2021 et 2022 des chantiers que nous aurions certainement étalés sur l'ensemble du mandat... mais sans parler d'opportunisme, il est clair que nous allons saisir les opportunités de mener les projets prévus afin de participer au plan de relance national tout en bénéficiant du levier des subventions ponctuelles et ciblées pour ces investissements.

En 2021 : rénovation des huisseries des salles, des Mariages, St Hippolyte et l'espace H Brillant (ancienne école publique derrière la mairie) et aussi la rénovation de l'éclairage du complexe sportif de la place Chanoine de La Lande. Ces deux chantiers à eux seuls représentent près de 130 000 €, sans subventions... nous espérons avoir à minima 50% d'aides grâce à ce plan de relance.

Parallèlement à ces chantiers, les élus mènent depuis 2018 un travail de longue haleine sur la requalification du bourg et de l'attractivité des commerces de proximité. Des concertations publiques avaient été menées en 2019 avec des ateliers où les habitants et les commerçants avaient pu faire remonter leurs craintes, leurs attentes ou leurs besoins en vue de la revitalisation de la place Chanoine de La Lande, du parvis de l'Eglise ou encore du Presbytère au cœur du périmètre de l'hyper centre, cœur des commerces, des services de soins, des équipements sportifs.

Les nouveaux élus et les membres des commissions ont repris les réunions et les ateliers sur ce sujet... s'aidant des idées collectées en 2019 : un marché hebdomadaire avec une halle ; un espace public plus sécurisé pour les piétons, mais aussi pour les nombreuses manifestations réunissant la population ; ramener du végétal pour conforter notre image de petite ville fleurie et accueillante ; imaginer une liaison verte pour relier les nouveaux quartiers à la place requalifiée ; travailler sur la recentralisation de l'épicerie pour que sa dynamique bénéficie à tous les commerces allant de la mairie jusqu'à la maison de santé ; retrouver des fonctions de service public à la population pour un bâtiment tel que le presbytère. Autant d'idées étudiées, à mettre en adéquation pour que ce grand chantier qui débutera dès 2022 soit un plus pour les habitants d'aujourd'hui et demain, mais aussi pour les salariés des nombreuses entreprises qui continuent d'investir sur notre territoire.

Nous avons des atouts : dynamique d'habitat (si nous avons pu faire le recensement en janvier comme initialement prévu, nous aurions compté près de 300 nouveaux habitants !) qui nous rapproche des petites villes de 3000 habitants ; dynamisme économique avec des zones d'activités qui attirent de nouvelles entreprises ; la proximité de la nationale 157 qui permet de rejoindre Rennes ou Laval rapidement... l'échangeur de Piquet en venant de Rennes va d'ailleurs être sécurisé fin 2021, par une continuité de la bretelle jusqu'au rond point de Piquet.

Chaque semaine, nous enregistrons des demandes pour des terrains à bâtir, d'installation d'entreprises...

Cette attractivité nous l'avons construite en menant ensemble des projets ambitieux, en se projetant sur ce que serait Etreilles à plus de 3000 habitants, mais toujours dans un souci permanent d'équilibre entre les projets et nos capacités financières.

Ce programme de revitalisation, arrive au moment où la collectivité retrouve une capacité à investir (fin de gros emprunts faits dans les années 2000), où elle peut compter sur de nouvelles recettes issues d'installations d'entreprises, et d'une volonté de l'état d'aider les collectivités prêtes à participer à la relance des entreprises du bâtiment et du BTP.

Je terminerai cet édit par une pensée de Jacques Brel « l'aventure c'est le trésor que l'on découvre chaque matin »

Nous sommes confiants en notre avenir collectif, construisons le ensemble.

Je vous souhaite à tous petits et grands, de bonnes vacances de février et un doux printemps 2021.

*Marie-Christine Morice*  
Maire

**POUR LE PROCHAIN ETELLAIS,  
DÉPÔT DES ARTICLES  
LE 25 AOÛT 2021 DERNIER  
DÉLAI. SORTIE PRÉVUE  
FIN OCTOBRE 2021.**

#### Rappels :

Pour les associations une demi-page  
et 2 photos maximum

Articles signés par les auteurs

Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF.

• envoi par mail à la mairie : [accueil@etrelles.bzh](mailto:accueil@etrelles.bzh)

## Horaires d'ouverture

	MAIRIE	POSTE
LUNDI	14h - 17h	14h - 19h
MARDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15
MERCREDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15
JEUDI	FERMETURE	
VENDREDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15
SAMEDI	9h - 12h	

## Contact mairie :

Tél. 02 99 96 62 11

Fax 02 99 96 53 37

Mail : [accueil@etrelles.bzh](mailto:accueil@etrelles.bzh)

Site internet :  
[www.ville-etrelles.fr](http://www.ville-etrelles.fr)

Pensez à vous inscrire  
à la newsletter

Facebook : Mairie d'Etreilles

## Permanences en mairie

Mme le Maire et adjoints  
sur rendez-vous.

Comité de rédaction :

Stéphane Davenel, Pauline Gaillard,  
Danièle Gauthier, Gwennola Kerrotret,  
Julien Lambert, Charlotte Lours,  
Stéphanie Savatte, Maurice Spetebroot.

Directeur de la publication :  
Marie-Christine Morice.

Conception et impression :  
Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitry

## Bienvenue à

19/10/2020	Nolan FILLATRE BUENOS AIRES	4 Ter La Motte Gérard
22/10/2020	Ezio PERRAULT	Lieu-dit « Dronié »
27/10/2020	Eden CHALLOY	10 rue du Pré Neuf
29/10/2020	Rozaly CLIN	4 Allée Ile de France
13/11/2020	Célia ABGRALL	7 rue des Cerisiers
26/11/2020	Raphaëlle DENNEVAULT	14 rue du Pré Neuf
07/12/2020	Eliott DARRAS	2 rue des Noyers
24/12/2020	Perrine SAFAREH	10 rue Ile de France
08/01/2021	Kiara LEBRETON	22 rue des Peupliers
09/01/2021	Ysée FERRÉ	11 rue des Cerisiers

## En souvenirs de

12/10/2020	Jean-Luc LECOUTURIER	24 rue du Chardonneret
05/11/2020	Maria MÉLOT épouse CACHEREUL	5 rue Hyacinthe Hévin
11/11/2020	Gabrielle SUHARD épouse HAMARD	5 rue Hyacinthe Hévin
15/11/2020	Jeanne LOURY épouse PAIREL	5 rue Hyacinthe Hévin
22/11/2020	Thérèse NEVEU épouse LOUVEL	5 rue Hyacinthe Hévin
27/11/2020	Francis GENDROT	5 rue Hyacinthe Hévin
01/12/2020	Louise GRANDGIRARD	20 rue Ile de France
19/12/2020	Pierre BADIER	1 rue d'Arvor
19/01/2021	Liliane MERET épouse JULLIOT	5 La Vigne
19/01/2021	Francis JOUIN	1 impasse de la Bête
27/01/2021	Sainte PEUDENNIER épouse FADIER	5 rue Hyacinthe Hévin
27/01/2021	Maria GENOUEL épouse BIGNON	5 rue Hyacinthe Hévin
30/01/2021	Marie ESNAULT épouse NEVEU	5 rue Hyacinthe Hévin
31/01/2021	Louis PEU	5 rue Hyacinthe Hévin

## Paroisse Notre-Dame d'Espérance

### Horaires des messes

**Messes les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> dimanches du mois à 10h30**

Curé : Père Bénigne IKANI

- **Accueil au presbytère d'Argentré**

Tél : 02 99 96 61 55

Permanences du lundi au samedi de 10h à 12h  
et mardi, mercredi et vendredi  
de 14h30 à 16h30

- **A Etreilles, à l'accueil paroissial à la maison des associations,**

permanences chaque mardi  
de 10h à 12h

Relai : JP Garnier 02 99 96 71 49

## SOMMAIRE

**VIE PRATIQUE** ..... p 4

Crèche Babilou

Coupon dialoguons

**VIE COMMUNALE** ..... p 5 à 6

Travaux Hairies

Trottoirs nettoyés

Dispositif argent de poche

Info travaux ZAC de la Plesse

Info radar pédagogique

**NOUVEAUTÉ** ..... p 6

Le garage de la Vigne

**VIE MUNICIPALE** ..... p 7 à 18

Séance 2 novembre 2020

Séance 14 décembre 2020

**VIE SCOLAIRE**..... p 19 à 22

Ecole Notre Dame de Lourdes

APEL Notre Dame De Lourdes

Ecole Robert Doisneau

APE Robert Doisneau

**VIE ASSOCIATIVE**..... p 23 à 27

AFN

Club des aînés

EPHAD

Anim'Etreilles

TTS

AJE

Rando Etreilles

**MOT DE LA MINORITÉ**..... p 27

## Crèche inter-entreprises Eurêka



Vous avez un rendez-vous médical, administratif, un entretien d'embauche...

Vous pouvez faire garder ponctuellement votre enfant, âgé de 2 mois et demi à 6 ans, à la crèche Eurêka.

La Commune d'Etelles a réservé des créneaux occasionnels et de l'accueil d'urgence à la crèche inter-entreprises Eurêka, gérée par Babilou, et située sur la zone d'activités de Cap Bretagne.

Une participation financière vous sera demandée.

Règlement et bon de réservation sur le site internet de la Commune en suivant le lien : <http://www.ville-etrelles.fr/Modes-de-garde.html>



## Dialoguons

NOM - PRÉNOM : .....

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.*

## Salle des Hairies

Le sol et le marquage de la salle sont terminés.

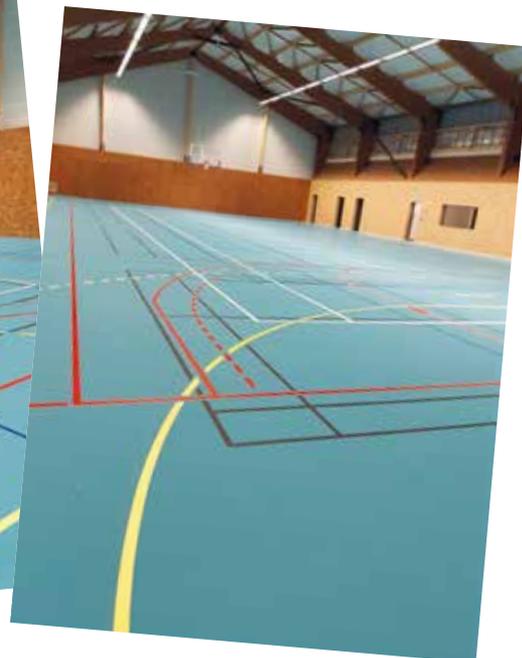
Il reste quelques aménagements intérieurs à finir.

Suite à la rénovation de la salle des sports, les anciennes tôles de la toiture ont été récupérées et stockées aux services techniques.

Pour les personnes intéressées, merci de vous inscrire en Mairie avant le mercredi 24 mars. Les tôles seront à récupérer :

**Le samedi 27 mars de 10h à 12h**

**Le prix a été fixé à 3€ le mètre linéaire.**



## Nettoyage Rue des Saulniers

Les trottoirs pavés rendus glissants par la mousse ont été nettoyés par les services techniques. Les joints ont également été réalisés.



## Dispositif Argent de poche



*Les jeunes avec Christèle et Marie-Thérèse*

Durant les vacances de la Toussaint, pendant 1 semaine, des jeunes Etrellais ont participé au dispositif argent de poche, sur plusieurs chantiers du bourg.

Ils ont été encadrés par les agents communaux.

## Zac de la Plesse

Ce sont 31 lots de viabilisés. Les lots sont tous réservés et une dizaine de permis sont déjà accordés. Les constructions vont démarrer rapidement.



Au regard des demandes, l'appel d'offre sera lancé fin juin 2021 pour une viabilisation de la tranche 4 en 2022. Quelques réservations sont déjà enregistrées.

## Radars pédagogiques

rue Normand d'Ételles quelques chiffres (décembre 2020 et janvier 2021)

**35566** déclenchements (double sens) en 2 mois

**Vitesse contrôlée pour 30 km/h maxi**

**80 %** des véhicules à plus de 31 km/h

Vitesse moyenne de 36 km/h

Vitesse maxi contrôlée 76 km/h

**Fréquences des véhicules :**

**750 / jour** sauf le mercredi

Mercredi : 500 en moyenne

Samedi : 550 en moyenne

Dimanche : 300 en moyenne



## Nouveauté

### Le garage de la Vigne à l'écoute des artisans locaux

Situé à Etelles, le garage automobile de La Vigne, repris depuis presque 3 ans par le Groupe Ferron dynamise son offre dédiée aux artisans.

A la recherche du responsable qui saura gérer le garage, Vincent et Hervé Ferron ont tout naturellement fait confiance à Denis Guillemin.

Employé depuis 5 ans dans un autre garage du groupe, Denis Guillemin, spécialisé dans la mécanique et le dépannage, a tout de suite accepté la responsabilité du Garage de la Vigne. « Cette responsabilité illustre parfaitement la philosophie du groupe et la confiance faite au salariés » précise Denis Guillemin.

Parmi les prestations que propose le garage, citons :

- La mécanique et la réparation toutes marques
- La carrosserie avec l'agrément assurances
- La vente de véhicules de la marque Nissan et le traitement de la garantie constructeur
- La vente de véhicules neufs et d'occasion toutes marques

Fort d'une position géographique et d'une visibilité intéressante, d'une relation historique et suivie avec les professionnels et les artisans locaux, le garage de La Vigne s'est donné pour axe de développement la vente de véhicules utilitaires, tous volumes, tous budgets.

« L'objectif, est de répondre à la demande locale croissante de cette catégorie de véhicules, d'en assurer la vente et l'entretien. Lorsque nous réparons les véhicules de nos pros, nous leur proposons également un véhicule de remplacement utilitaire, permettant aux artisans de continuer leurs activités. » complète Denis Guillemin.

Le garage de La Vigne avait l'ambition de répondre à cette demande, mais, un parc utilitaire nécessite des moyens, et, les moyens, le groupe Ferron les a ! Avec un parc de 200 véhicules d'occasion et de véhicules légers, CARLYSS, situé à Vitry, et appartenant au groupe FERRON, sera le fournisseur des véhicules utilitaires du garage de la Vigne et lui offrira

la mise à disposition de son stock utilitaire.

Une collaboration étroite s'est déjà instaurée entre Denis Guillemin et Jean-François Deslais le responsable de Carlyss. Les deux professionnels s'accordent à vouloir proposer un choix le plus large allant du véhicule récent très peu kilométré à une offre adaptable aux budgets. « l'objectif est de rester dans une offre attractive, qualitative et un produit de moins de 10 ans » précise Jean François Deslais.

Un site internet « tout neuf » est également présent pour consulter l'ensemble des offres « tourisme » et « utilitaires » : [www.carlyss.fr](http://www.carlyss.fr)

Tout comme le Groupe Ferron, le Garage de la Vigne et Denis Guillemin souhaitent être présents sur tous les fronts.

« Notre objectif, satisfaire autant nos clients particuliers comme professionnels, et la force du Groupe Ferron c'est également cela » conclut Denis Guillemin.

## Séance du lundi 02 novembre 2020

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, DAVENEL Élise, GAILLARD Pauline, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, GÉRARD Patrick, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, MAUDET Bernard, PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy

Excusé ayant donné procuration : M. SCHWAB Gilles à M. FESSELIER Laurent

Excusée : Mme LOURS Charlotte

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la séance du 14 Septembre 2020.

M. PERRIER souhaite revenir sur le point sur les commissions extra-municipales. Il s'étonne de la réponse négative apportée à deux personnes.

Mme Le Maire propose au conseil, pour respecter le formalisme de la tenue de la séance, de revenir sur ce point en fin de séance. Le conseil municipal accepte.

Mme Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour

### Conseil Municipal – Demande de réunion à huis clos en raison du COVID-19

A l'unanimité, Pour : 22

### ZAC de la Plesse Tranche 3 Vente de lots

le Conseil Municipal décide : de vendre les lots ci-après

A l'unanimité, Pour : 22

### ZA Piquet-Ouest vente du lot n°4A

La Mairie a reçu une promesse d'achat de la part de M. RIBAUT Tony, domicilié 20 Rue de la Moutonnière 35130 La Guerche de Bretagne, pour l'acquisition du lot n°4A de la ZA Piquet-Ouest d'une superficie de 2000 m<sup>2</sup> et d'une surface de plancher maximale de 1400 m<sup>2</sup>. Moyennant le prix principal, TVA sur marge incluse, de 59 604€. Il s'agit d'implanter son entreprise d'électricité, plomberie, chauffage et énergie renouvelable sur la Commune d'Etelles.

M. DAVENEL confirme que c'est le dernier lot.

A l'unanimité, Pour : 22

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
3-01	Section ZO n°214p	Marine SOUCHARD et Bruno VANNIER	01 Rue des Ajoncs 35 500 SAINT-AUBIN DES LANDES	517 m <sup>2</sup>	49 115 €
3-05	Section ZO n°214p	Maël PELARD	21 bis Rue du Général Leclerc 35 370 ARGENTRÉ DU PLESSIS	472 m <sup>2</sup>	44 840 €
3-30	Section ZO n°214p et n°248p	Madeleine LESCROART et Thierry LESCROART	13 Rue de l'Europe 35 370 TORCÉ	506 m <sup>2</sup>	48 070 €
3-28	Section ZO n°214p	Jennifer HAIGRON et Maxime CONNANEC	5 Rue Germaine Tillon 35 500 VITRÉ	532 m <sup>2</sup>	50 540 €
3-03	Section ZO n°214p	Mathilde LOISTRON et Jonathan MAINE	25 Rue Jean-Marie Texier 35 500 VITRÉ	526 m <sup>2</sup>	49 970 €
3-15	Section ZO n°214p	Maëva GILLES et Dimitri BARBÉ	1 Rue des Saulniers 35 370 ETELLES	512 m <sup>2</sup>	48 640 €
3-29	Section ZO n°214p	Pauline FOUQUENET et Thomas ROUXEL	25 Rue de la Cidrerie 35 500 VITRÉ	618 m <sup>2</sup>	58 710 €
3-13	Section ZO n°214p	Eva HALOCHET	1 Rue des Coquelicots 35 410 DOMLOUP	391 m <sup>2</sup>	37 145 €
3-24	Section ZO n°214p et n°248p	Aurélien LEBON et Jean-François GASNIER	5 Rue du Chemin Creux 35 500 VITRÉ	403 m <sup>2</sup>	38 285 €
3-21	Section ZO n°214p	Apolline CHERVILLE et Maël GAUTHIER	9 Rue Louis Pasteur 35 220 CHATEAUBOURG	481 m <sup>2</sup>	45 695 €
3-19	Section ZO n°214p et n°158p	Alycia LAURENT et Baptiste RENOUE	2 Impasse de Beauvais 35 500 VITRÉ	460 m <sup>2</sup>	43 700 €
3-02	Section ZO n°214p	Naïma AIT AYAD et Mohamed AIT AYAD	1 Rue du Parc 35 770 VERN SUR SEICHE	530 m <sup>2</sup>	50 350 €
3-08	Section ZO n°214p	Nadia LAROUS et Amar LAROUS	3A Rue de la Meriais 35 500 VITRÉ	425 m <sup>2</sup>	40 375 €

## Urbanisme – Opposition au transfert de la compétence urbanisme

Considérant que la Commune d'Étrelles a révisé son PLU en Avril 2019, et entend conserver la compétence « documents d'urbanisme » afin de définir, à son échelle, les évolutions de son territoire et maîtriser son urbanisation. Mme le Maire informe que cette question a été évoquée en bureau des Maires de Vitré Communauté et que les Maires souhaitent conserver cette compétence.

M. PERRIER demande si cette compétence finira tôt ou tard par être transférée à l'intercommunalité. Mme Le Maire répond que la loi ALUR offre cette possibilité de transfert mais il s'agit d'un choix politique. La question est posée à chaque renouvellement de l'EPCI mais il faudrait que la Loi ALUR soit modifiée pour qu'elle s'impose aux Communes.

M. PERRIER demande quelles sont les motivations de cette loi. Mme Le Maire répond qu'il s'agit principalement de l'élaboration d'un document unique PLUi à l'échelle des 46 communes.

M. BIGNON indique que certaines intercommunalités ont transféré telles Rennes Métropole ou Maen-Roch. Mme Le Maire confirme et ajoute qu'il y a aussi des intercommunalités qui font marche arrière, demandant le dé-transfert car pour les communes c'est ne plus pouvoir décider seules de la temporalité de réalisations d'opérations communales, et de la gestion de leur urbanisation.

le Conseil Municipal décide : de s'opposer au transfert de la compétence « documents d'urbanisme », en matière de plan local d'urbanisme, à la Communauté d'agglomération à compter du 01 janvier 2021

A l'unanimité, Pour : 22

## Voirie communale – modification du linéaire de voirie

M Davenel adjoint en charge de la voirie présente ce point.

Il convient de modifier le linéaire de voirie communale car la voirie de la ZAC de la Plesse tranche 3 a été réalisée, et la Commune a donc la charge de son entretien.

La dernière mise à jour, qui date de Septembre 2018, avait permis d'identifier 38 567 mètres linéaires de voirie classée dans le domaine public communal. Il y a lieu d'y ajouter la distance suivante : Voirie de la ZAC de la Plesse - Tranche 3 : 436 ml

le Conseil Municipal décide : de modifier le linéaire de voirie

A l'unanimité, Pour : 22

## Recensement 2021 Rémunération des agents recenseurs

La période de recensement va débuter le 21 Janvier pour s'achever le 20 Février 2021. Quatre agents recenseurs devront être recrutés.

L'INSEE ayant attribué une dotation forfaitaire de 4 329 € (dotation en baisse – 4 980 € en 2016), il y a lieu de délibérer sur le principe de rémunération des agents recenseurs.

le Conseil Municipal décide : d'attribuer la rémunération suivante aux agents recenseurs :

<b>Bulletin individuel</b>	1,40 €
<b>Bulletin de logement</b>	1 €
<b>Forfait déplacement</b>	100 €
<b>Formation</b>	40 € / séance
<b>Prime d'efficacité</b>	80 €

A l'unanimité, Pour : 22

## Vitré Communauté – Transfert Assainissement et eaux pluviales

Considérant le transfert de la compétence « Assainissement et eaux pluviales urbaines » à Vitré Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

En application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition à la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Des procès-verbaux de mise à disposition ont donc été établis ; Il convient d'approuver ces procès-verbaux et autoriser le Maire à les signer ; il s'agit pour le moment uniquement des biens (réseaux).

M. DAVENEL s'abstient de voter car il est concerné professionnellement par ce dossier.

Pour : 21

## Budget Commune – Décision modificative n°1

Les crédits votés en dépenses au chapitre 23, « immobilisations en cours », sont insuffisants en raison de travaux supplémentaires pour la réhabilitation de la salle des Hairies (aménagement extérieur, équipements sportifs), il est donc proposé d'augmenter les crédits sur ce chapitre de 20 000 €. D'autre part, concernant l'extension de la bibliothèque, il est également proposé au conseil municipal d'inscrire en recette d'investissement la subvention de la DRAC notifiée récemment d'un montant de 93 386 €.

Mme SOUVESTRE demande quand sera versée la subvention. Il est répondu qu'un acompte de 30 000 € a déjà été versé, et le solde à la fin des travaux.

Le Conseil Municipal décide : d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Commune pour + 20 000 € en dépenses, et + 93 386 € en recettes.

Pour : 22

## Cimetière – Tarifs concessions carré des enfants

Aujourd'hui, dans les cimetières de la Commune il n'existe pas de tarifs pour les concessions du carré en-

fants, dit « carré des anges ». Il était coutume d'appliquer la gratuité pour la première durée de la concession mais la question se pose actuellement pour le renouvellement de ces concessions.

Pour information, les tarifs des concessions adultes (2 m<sup>2</sup>) sont les suivants :

- 70 € pour 15 ans
- 170 € pour 30 ans

Après consultations d'autres communes sur leur fonctionnement et tarifications,

Mme Le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur ce sujet.

M. PERRIER demande à partir de quand s'appliquera la décision et s'il y a rétroactivité : la décision pourra s'appliquer pour les renouvellements à compter de la date de la délibération, sans rétroactivité.

Mme JULLIOT demande quelle est l'information pour les concessions arrivant à échéance ou échues : information réglementaire, pour toute concession : courrier aux familles ; Si sans réponse au bout de 2 ans, un panneau sur la tombe et ensuite reprise de la concession par la commune si pas de retour.

Mme RICOU demande s'il faut définir un âge pour le carré des enfants.

M. LEMESLE pense qu'il est difficile de définir un âge. Il faut plutôt laisser le libre choix aux familles.

Mme BARBOT s'interroge sur le fait de demander cette somme peu conséquente pour les renouvellements.

Mme DAVENEL estime que par équité pour toute personne demandant une concession, il est normal de demander une somme, même 50% après la gratuité de 15 ans accordée pour le carré des enfants.

Le Conseil Municipal décide : d'acter le principe de la gratuité pour la première durée de concession (15 ans d'office) du carré des enfants et de valider le tarif correspondant à 50% du tarif d'une concession adulte pour les renouvellements de concession du carré des enfants

Pour : 22

### **Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) Convention Territoriale Globale (CTG)**

Madame Gauthier adjointe en charge de la Jeunesse présente ce point.

En 2016, le Conseil Municipal a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales le 3ème Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019. Ce contrat a permis à la collectivité de bénéficier d'une prestation spécifique versée annuellement pour les 4 actions inscrites au contrat (réservation place multi-accueil, Alsh enfant, garderie périscolaire, semaine ELI). Ce contrat est échu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A compter de cette date, les CEJ sont remplacés par un nouveau mode de contractualisation : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le CEJ couvrait uniquement les thématiques petite enfance, enfance et jeunesse. L'objectif de la CTG est d'avoir une vision globale et transversale des besoins des familles et des habitants, ce qui permet d'élargir les champs d'intervention possible en intégrant de nouvelles thématiques (par exemple accompagnement à la parentalité, animation de la vie sociale, handicap, vivre ensemble et liens sociaux, accès aux droits...).

il serait cohérent d'établir une CTG sur le territoire du RIPAME. Ce dernier couvre actuellement 11 communes (Argentré-du-Plessis, Brielles, Domalain, Etrelles, La Guerche-de-Bretagne, Le Pertre, Moulins, Rannée, St-Germain du Pinel, Torcé, Vergéal) mais va probablement être élargi avec l'intégration de 8 communes supplémentaires. La CAF propose donc une phase transitoire avant la signature de la CTG qui consisterait à faire un CEJ commun avec l'ensemble des communes signataires de la CTG jusqu'en 2022. Concrètement, cela nécessite d'intégrer, par un avenant, notre CEJ à échéance 2019, dans le CEJ à échéance 2022 (Domalain).

M. PERRIER s'interroge sur la position de Vitré Communauté. Mme GAUTHIER précise que la compétence enfance-jeunesse par l'intercommunalité n'est pas à l'ordre du jour. Le périmètre intercommunal de la nouvelle CTG sera celui du RIPAME actuel, plus les 8 nouvelles Communes.

Mme RICOU souhaite connaître le nom des 8 nouvelles Communes : Avelles sur Seiche, Bais, Drouges, Gennes sur seiche, la Selle Guerchaise, Moussé, Moutiers et Visseiche. Madame GAUTHIER précise qu'un groupe de travail est constitué pour intégrer ces nouvelles communes au Ripame.

Mme Le Maire informe que les familles ou les assistantes maternelles de certaines de ces 8 Communes utilisaient le service téléphonique du RIPAME, sans que leur Commune adhère. Il est normal que le service utilisé soit financé par les communes qui l'utilisent.

le Conseil Municipal décide : d'accepter la proposition de la CAF indiquée ci-dessus (adhésion au CEJ commun avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par voie d'avenant puis à la Convention Territoriale Globale avec l'ensemble des communes adhérant au RIPAME)

A l'unanimité, Pour : 22

### **Vie Communale – Renouvellement des contrats d'assurance**

L'ensemble des contrats d'assurance de la Commune se terminent au 31 Décembre 2020. Une consultation a donc été lancée en Mai dernier.

La Commune s'est faite assistée du cabinet Consultassur, cabinet spécialisé en assurances, qui a analysé les offres et rédigé le rapport d'analyse des offres transmis aux conseillers municipaux le 28/10/2020.

Le Conseil Municipal décide : d'attribuer les lots aux candidats suivants :

- Lot n°1 « Dommages aux biens » : GROUPAMA pour un montant annuel de 6 883.52€ TTC, révisable au taux de 0.5413€ par m<sup>2</sup> de surface développée
- Lot n°2 « Responsabilité civile » : GROUPAMA pour un montant annuel de 931.92€ TTC
- Lot n°3 « Flotte automobile » : GROUPAMA pour un montant annuel de 1 769.93€ TTC
- Lot n°4 « Protection juridique » : SMACL pour un montant annuel de 3 350.98€ TTC

- lot n°5 « Risques statutaires » : SMACL pour un taux annuel de 5.50% du salaire brut versé pour les agents CNRACL et 1.57% du salaire brut versé pour les agents IRCANTEC.

A l'unanimité, Pour : 22

## Aménagement cœur de bourg – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle que le projet cœur de bourg, est mené dans une logique de revitalisation du centre bourg. Afin de mener à bien ce projet, une procédure de marché public a été lancée afin de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre. La mission qui leur est confiée consistera à repenser l'espace public autour de sa place centrale, avec la volonté de revégétaliser.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été fixée à 1 063 000 € HT. Le montant estimé du marché de maîtrise d'œuvre était de 85 040 € HT. La procédure retenue a été la procédure adaptée.

18 offres ont été reçues avant la date limite de remise des offres, fixée le 25 septembre 2020 à 12h00. Toutes les offres étaient conformes et régulières. 3 candidats ont été reçus en audition le 12 octobre 2020, de 14h30 à 17h30. A la suite des auditions, c'est le Cabinet Ouest 'Am qui a été retenu.

Mme JULLIOT demande s'il y a déjà eu des propositions d'aménagement transmises par le cabinet. Mme Le Maire précise : Les candidats ont répondu sur la base d'un cahier des charges préparé par l'agence DECLIC (AMO), cahier des charges basé sur de grandes orientations issues de la concertation de 2018 et 2019. A ce stade pas d'esquisses. Le cabinet devra construire le projet avec la commission Urbanisme, faire de la concertation avec la population sous forme de réunions publiques pendant l'année 2021, pour aboutir à un projet final qui sera validé en conseil municipal à l'automne 2021.

le Conseil Municipal décide : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de cœur de bourg au cabinet Ouest Aménagement, sis 1 Rue des Cormiers 35650 le Rheu, au taux de rémunération de 4.15%. De préciser que le montant provisoire de rémunération est fixé à 46 114.50€ HT, et que le montant définitif sera fixé par avenant au stade de l'APD (Avant-Projet Définitif). De retenir la prestation supplémentaire éventuelle concernant la mission OPC au montant forfaitaire de 1 100€ HT

A l'unanimité, Pour : 22

## COVID 19 – Abandon de loyers

Dans le cadre du nouveau confinement généralisé du 29 octobre 2020, certains locataires de locaux communaux ont demandé à ne pas payer les loyers pendant les périodes non-utilisées du fait de la crise sanitaire de la COVID-19.

Mme Le Maire propose d'accéder à leurs demandes et de valider le principe de l'abandon des loyers pour tous les locataires contraints de ne pas pouvoir utiliser les locaux communaux loués.

Ils seront ainsi facturés au prorata des mois utilisés seulement.

le Conseil Municipal décide : de valider le principe de l'abandon des loyers pour tous les locataires contraints de ne pas pouvoir utiliser les locaux communaux.

A l'unanimité, Pour : 22

## QUESTIONS DIVERSES

- Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire :

- Location de deux salles de la Maison des Associations au professeur de musique – M. GOUJON, au montant annuel de 480€.

- Location de la salle parquet et des vestiaires pour le GRYMDA au montant annuel de 480€.

- Mme Le Maire propose à M. PERRIER d'exposer sa question du début de séance.

M. PERRIER souhaite évoquer, l'absence de critères qui ont selon lui, écarté deux membres non élus de la liste de M. BIGNON. Ces personnes ont reçu un courrier de refus de leur candidature. « De quel droit peut-on refuser une personne pour un raisonnement non constructif ... et à la seule libre appréciation des présidents de Commission » ?

Ayant présenté cette délibération lors du conseil municipal de septembre M. DAVENEL prend la parole.

Il pensait avoir été clair la dernière fois en listant les critères mais visiblement non. Il les ré expose

- Nombre maximum de personnes dans les Commissions : certaines commissions sont très demandées

- Respect de la proportion d'élus Majorité/Minorité

- Respect de l'égalité Homme-Femme

- Choix final laissé aux responsables (adjoints) des commissions, car il est bien rappelé que ce sont des commissions extra municipales ouvertes à des non élus, spécificité d'Etrelles.

Pour certaines commissions, il y a eu des choix, faits par les responsables des commissions, même s'ils peuvent sembler arbitraires mais ce sont des choix.

M. DAVENEL souligne qu'une date butoir avait été indiquée dans l'Etrellois et que se sont certaines candidatures de la liste de M. BIGNON qui sont arrivées en mairie bien après cette date. Le travail de constitution des commissions entrepris a tout de même changé, afin d'intégrer ces candidats. Il faut donc savoir aussi se remettre en question.

Effectivement, deux personnes de la liste de M. BIGNON n'ont pas été retenues. M. DAVENEL ne souhaite pas refaire l'histoire et évoquer ici certains faits qui ne concernent que ces deux personnes.

M. PERRIER estime justement l'intérêt d'avoir des personnes différentes dans les commissions. Si c'est tout

à l'honneur de la municipalité d'ouvrir les commissions aux non-élus il revient sur ces choix arbitraires.

Mme Le Maire précise que les commissions extra-municipales ne sont pas réglementées par la Loi.

Elle rappelle la rencontre de juillet 2020, demandée par les élus de la minorité pour évoquer différents points pour l'exercice de ce mandat. Comme c'était déjà le cas lors du dernier mandat, dans les commissions la municipalité a respecté la représentation des non élus de la liste minoritaire.

- M. BIGNON souhaite évoquer le projet d'antenne-relais ORANGE sur la route des Lacs au carrefour de la Tirelière. Il a rencontré les riverains mécontents. Il demande si une alternative d'emplacement peut être trouvée.

Mme Le Maire restitue le contexte. Lorsque la Commune a eu connaissance de ce projet, elle avait proposé à ORANGE de se mettre sur le pylône existant situé chez DESERT. La Commune a reçu une fin de non-recevoir.

La déclaration d'urbanisme étant conforme au plan local d'urbanisme, la Commune n'avait pas d'arguments juridiques pour s'opposer au projet signé par un agriculteur sur un terrain privé.

Consciente des enjeux sanitaires de ce type d'installation, la Commune a demandé et fait réaliser, à ses frais, une étude en géobiologie, même si l'implantation de l'antenne était prévue chez un privé.

La Mairie a reçu les riverains dans les 72h après leur demande de rendez-vous. Elle a fourni tous les documents demandés pour qu'ils bloquent ce projet.

Aujourd'hui, deux recours contentieux ont été déposés devant le tribunal administratif de Rennes.

Il semblerait que le propriétaire ait demandé la résiliation du contrat avec Orange pour l'implantation sur son terrain. La déclaration d'autorisation d'urbanisme n'aurait alors plus lieu d'être.

- M. PERRIER souhaite évoquer d'autres points que celui demandé en début de séance (entrées

piscine, ALSH, fermeture au public des salles de sports)

Mme Le Maire tient à lui repréciser le formalisme d'une séance de conseil municipal et ajoute que les questions orales lors d'une séance sont réglementées (lors de la rencontre de juillet les élus de la minorité avaient écarté le formalisme qui leur était proposé qui consistait à déposer par écrit leurs questions une semaine avant la séance du conseil). Elle fait observer à M. PERRIER qu'au regard du nombre de points qu'il souhaite rajouter, il pourrait être décidé de les reporter. Toutefois, par considération, Mme Le Maire et les élus répondront aux questions.

- Entrées piscine et soi disant absence de concertation avec l'école privée. M. PERRIER ne revient pas sur le fond de la décision mais sur la forme, le manque de discussion d'après lui avec l'école Notre Dame de Lourdes et que ce point ne soit pas inscrit à la séance du conseil municipal de ce soir.

Mme le Maire précise : La composition des commissions ayant été votée le 24 septembre dernier, les commissions n'ont pas encore pu se tenir. Ce point ne pouvait donc pas être à l'ordre du jour de cette séance sans avoir été présenté au préalable à la commission pour avis. Mme le Maire fait état d'une réunion avec l'OGEC et d'une délibération sur ce point qui sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

- Sur l'Accueil de Loisirs, Mme Le Maire indique que le débat a déjà eu lieu ici et une délibération a été prise. Il n'y aura pas de nouveau débat.

M PERRIER insiste quand même ... faisant référence à sa présence à l'assemblée générale de l'ALSH ; il dit ne pas comprendre que la solution proposée par le centre de loisirs n'ait pas été retenue.

Il lui est reprécisé

- 1) qu'il y a eu plusieurs réunions,
- 2) qu'il n'y avait pas qu'une proposition,
- 3) qu'un compromis a été trouvé en retenant la prolongation d'un an pour les familles non Etrellaises (proposition de l'association des parents dans le courrier adressé aux élus en juin pour la prise de décision en conseil municipal). Toutes ces réunions ayant eu lieu à la fin du précédent mandat, il est normal que M Perrier n'y ait pas eu accès, puisqu'il n'était pas encore élu.

- Sur la fermeture des salles de sports, M. PERRIER regrette le manque de concertation avec les associations.

Mme SAVATTE en tant qu'adjoite en charge des associations prend la parole et retrace les 4 dates de rencontres avec le club de basket depuis la rentrée de Septembre, ainsi que de nombreux échanges téléphoniques sur l'évolution de la crise sanitaire avec les présidents d'associations. Il y a donc bien eu de la concertation avec tous les sports.

M. FESSELIER adjoint aux bâtiments communaux poursuit : toutes les Communes ont fermé leurs salles de sports au public. La Guerche de Bretagne avait rouvert mais a fermé 8 jours après. Les salles étaient ouvertes aux joueurs et accompagnateurs uniquement ; il faut donc arrêter de dire que c'était ouvert ailleurs et pas à Etrellles.

Mme le Maire clos les échanges en faisant observer que les affirmations de M. PERRIER sont basées sur quoi : sur son ressenti au gré d'informations recueillies ici ou là ? On parle bien de protocole sanitaire Les adjoints dans le cadre de leurs délégations engagent leur responsabilité sur des éléments factuels, vérifiables et irréfutables et ne peuvent s'appuyer que sur les consignes de la Préfecture.



## Séance du Lundi 14 Décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Madame MORICE Marie-Christine, Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, CADET Marie-Ghislaine, DAVENEL Élise, GAILLARD Pauline, GAUTHIER Danièle, JULLIOT Frédérique, LOURS Charlotte, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, SAVATTE Stéphanie, SOUVESTRE Mélanie, MM : BIGNON Alain, CATELINE Lionel, DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, GÉRARD Patrick, LAMBERT Julien, LEMESLE Jérôme, MAUDET Bernard, PERRIER Rémi, ROUSSELET Guy

Excusé ayant donné procuration : M. SCHWAB Gilles à M. FESSELIER Laurent

La séance débute à 20h00.

Le compte-rendu/procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Demande de réunion à huis clos en raison du COVID-19

En raison des mesures gouvernementales toujours en vigueur relatives à la distanciation et aux gestes barrières, du virus COVID-19 qui circule encore et s'intensifie en Ille et Vilaine, du retour du confinement généralisé et de la capacité de la salle des Mariages qui ne permet pas d'accueillir de public, Mme Le Maire propose de réaliser la réunion à huis clos.

M. PERRIER arrive en séance mais ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide : de réaliser la séance de Conseil Municipal du 14 Décembre 2020 à huis clos

A l'unanimité, Pour : 22,

### ZAC de la Plesse Tranche 3 Vente de lots

La Mairie a reçu plusieurs promesses d'achat pour des lots de la tranche n°3 de la ZAC de la Plesse.

Vu l'avis des Domaines n°2020-35109V0993 en date du 03/07/2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes : [Tableau 2](#)

Vote à main levée, Pour : 22, Contre : 0, abstention : 1 – Pauline GAILLARD

### Budget Commune – Décision modificative n°2

VU la délibération n°2020-22 se rapportant au vote du BP 2020 du budget principal de la Commune,

VU la délibération n°2020-77 se rapportant au vote d'une première décision modificative sur le BP 2020,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

le Conseil Municipal décide de valider la décision modificative n°2

A l'unanimité, Pour : 23

### Finances – Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal décide : d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement telles que présentées dans le tableau ci-dessous [Tableau 1](#)

A l'unanimité, Pour : 23



Tableau 1

Chapitre	Crédits votés au BP 2020 + DM	Crédits pouvant être ouverts par le Conseil Municipal au titre de l'article L1612-1 du CGCT
20 «Immobilisations incorporelles»	60 565,38 €	15 141,35 €
204 «Subventions d'équipement versées»	34 580,00 €	8 645,00 €
21 «Immobilisations corporelles»	218 300,00 €	54 575,00 €
23 «Immobilisations en cours»	196 480,00 €	49 120,00 €

Tableau 2

N°	Section ZO	Noms	Adresse	Surface	Prix
3-11	Section ZO n°265	Tanguy MÉRET	03 Impasse de la croix Rouge 35 500 ERBRÉE	411 m <sup>2</sup>	39 045 €
3-25	Section ZO n°279	Pauline GAILLARD et Quentin WAHL	32 Rue Normand d'Étrelles 35 370 ETRELLES	410 m <sup>2</sup>	38 950 €
3-14	Section ZO n°268	Océane GESLIN et Allan COTREL	2B Avenue de Brocéliande 35 530 NOYAL SUR VILAINE	393 m <sup>2</sup>	37 335 €
3-10	Section ZO n°264	Audrey BRISSIER	24 Rue Pasteur 35 220 CHATEAUBOURG	438 m <sup>2</sup>	41 610 €
3-6	Section ZO n°260	Anaïs PEUROIS et Kévin ORY	4 Rue du Pré Clos 35 500 VITRÉ	501 m <sup>2</sup>	47 595 €
3-9	Section ZO n°260	Amélie JEUSSE et David GIRES	6 Allée des deux Provinces 35 370 LE PERTRE	393 m <sup>2</sup>	37 335 €
3-16	Section ZO n°270	Laurine NIEL et Thomas LIGER	16 Rue Alain d'Argentré 35 370 ARGENTRÉ DU PLESSIS	512 m <sup>2</sup>	48 640 €

### **Assainissement collectif - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service**

Celui-ci a été transmis par mail aux conseillers municipaux le 05 Novembre dernier.

Le Conseil Municipal décide : d'approuver le RPQS Assainissement collectif 2019

A l'unanimité, Pour : 23

### **Patrimoine – Echange des parcelles B n°1832 et B n°1834 avec l'Association Hyacinthe Hévin**

Dans le cadre des travaux de la réhabilitation de la maison de retraite, il a été constaté une incohérence des limites de propriété avec le trottoir communal par rapport au cadastre.

Le plan de définition des limites est présenté en séance.

Mme BARBOT demande qui prend en charge les frais liés à l'échange. M. DAVENEL répond qu'il s'agit de l'association Hyacinthe Hévin.

le Conseil Municipal décide de régulariser la situation en procédant à l'échange de parcelles.

A l'unanimité, Pour : 23

### **Vie Communale Renouvellement convention multi-services FGDON 35**

M. DAVENEL présente ce point.

La FGDON 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine) propose à la Commune de renouveler la Convention Multi-Services pour la période 2021-2024. L'actuelle convention prend fin au 31 Décembre 2020.

Cette convention permet à la Commune d'accéder à une liste de services tels que l'accès au diagnostic de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique, l'accès au programme de lutte contre les ragondins, les chenilles urticantes, les corneilles noires, les plantes invasives...

Cette convention permet le prêt de matériel de piégeage, l'accès à des conseils techniques, à la formation gratuite des agents aux méthodes de lutte contre les taupes...

Pour information, 90% des Communes du Département d'Ille et Vilaine sont partenaires de la FGDON 35.

M. BIGNON demande qui prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques. M. DAVENEL répond que la facture est partagée entre Vitré Communauté et la Commune d'Etelles : gratuité pour l'utilisateur. Toutes les Communes ne participent pas. Il s'agit d'un choix que la Commune d'Etelles avait fait pour lutter contre cette espèce nuisible.

Mme Le Maire rappelle que la prise en charge ne s'effectue que pour les frelons asiatiques, et pas pour les frelons européens ni les guêpes.

Le Conseil Municipal décide : de renouveler la convention multi-services avec la FGDON 35 pour la période 2021-2024

A l'unanimité, Pour : 23

### **Vitré Communauté Avenant n°4 à la convention du service commun des ADS**

Le Conseil Communautaire du 10 Décembre a validé l'avenant n°4 de la convention du service commun des Autorisations du Droit des Sols (ADS) – service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) - qui lie la Commune d'Etelles à ce service commun communautaire.

Mme Le Maire rappelle, qu'avant 2015, l'instruction des permis était réalisée par la DDTM gratuitement. Ensuite, Vitré Communauté avait fait le choix de mutualiser le service au niveau communautaire (4 agents instructeurs).

Le Conseil Municipal décide : de valider l'avenant n°4 à la convention de services d'application du droit des sols, proposée par Vitré Communauté.

A l'unanimité, Pour : 23

### **Vitré Communauté – Avenant n°5 à la convention du service commun des ADS**

Le Conseil Municipal décide : de valider l'avenant n°5 à la convention de services d'application du droit des sols, proposée par Vitré Communauté, qui porte sur les modifications énoncées.

A l'unanimité, Pour : 23

### **Vitré Communauté – Avenant à la convention de gestion des eaux pluviales urbaines**

Le Conseil communautaire du 5 novembre 2020 a approuvé la délibération relative aux avenants de prolongation pour une durée de 6 mois de la convention de gestion eaux pluviales urbaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La Commune d'Etelles avait délibéré, dans sa séance du 09 décembre 2019, pour signer cette convention de gestion des eaux pluviales urbaines pour une durée d'un an sur l'année 2020.

Chaque commune est amenée à délibérer sur cette proposition de prolongation de convention de gestion, au plus tard au 31/12/2020.

Le Conseil Municipal décide : d'approuver la conclusion de l'avenant de prolongation de la convention de gestion du réseau des eaux pluviales urbaines sur le territoire de la Commune pour une durée de 6 mois à compter du 01 Janvier 2021 ;

Vote à main levée, Pour : 22, abstention : 1 – Stéphane DAVENEL ne prend pas part au vote

### **Cimetière – Répartition des recettes de concession**

Aujourd'hui, les recettes des concessions de cimetière sont réparties à 30% pour le CCAS et 70% pour la Commune.

Compte-tenu des démarches administratives que cette répartition génère, des recettes modestes de ce système pour le CCAS (400€ en 2018, 513.34€ en 2019), Mme Le Maire propose que 100% des recettes soient affectées à la Commune d'Etelles.

En compensation, la subvention annuelle de la Commune versée au CCAS sera augmentée de 500€.

Mme Le Maire informe que le CCAS a donné un avis favorable sur cette décision.

Le Conseil Municipal décide : d'attribuer l'intégralité des recettes des concessions, des cavurnes et du colombarium au budget communal et de compenser cette perte de recettes pour le CCAS par une augmentation de la subvention au CCAS de 500€

A l'unanimité, Pour : 23

## ALSH – Renouvellement de la convention de gestion avec Familles Rurales

Mme GAUTHIER présente ce point.

La convention de gestion du centre de loisirs avec Familles Rurales arrive à son terme au 31 décembre 2020. Il s'agit d'une convention tripartite entre Familles rurales, l'association de parents et la Commune pour l'accueil des enfants entre 3 et 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La Commission Enfance-Jeunesse, réunie le 02 décembre dernier, a émis un avis favorable pour la reconduction de cette convention de gestion pour la période 2021-2023.

Mme Le Maire indique que Familles Rurales a souhaité l'intégration dans la convention du dispositif loi Valls qui permet à l'association de garder un excédent de gestion raisonnable.

Les membres de la Commission Subvention ont demandé de se rapprocher d'autres Communes qui ont une convention avec Familles Rurales. Les Communes ne veulent pas de cette clause.

Le retour de Balazé :

- Suppression de la clause de la Loi Valls
- Modification de la durée d'un an renouvelable deux fois.

Mme Le Maire propose de s'accorder avec Balazé. Mme GAILLARD demande à prendre connaissance de la convention ; Mme le Maire propose de faire passer la convention pendant la séance, et de revenir sur ce point en fin de conseil municipal.

M. PERRIER estime que les conseillers municipaux auraient pu avoir la teneur de la convention. Mme Le Maire rappelle que plusieurs réunions ont eu lieu en 2020 sur ce sujet et qu'il a été largement débattu au conseil municipal et lors de la commission jeunesse et subventions.

Mme RICOU précise que le soutien Fédéral n'a rien à voir avec la subvention de fonctionnement. La subvention de fonctionnement est

propre à l'ALSH d'Etelles alors que le soutien fédéral concerne la gestion de la fédération au niveau départemental.

le Conseil Municipal décide : de valider le renouvellement de la convention tripartite avec Familles Rurales à compter du 01 Janvier 2021, avec le retrait de la clause de l'article 6 relative à l'excédent de gestion ; et modification de l'article 7 sur la durée de la convention en indiquant « La convention entre les différentes parties est établie pour une durée d'un an à compter du 01 Janvier 2021. Elle pourra être reconduite deux fois par décision expresse des parties. »

A l'unanimité, Pour : 23

## ALSH – Désignation de représentants au comité de pilotage

Un comité de pilotage est constitué pour garantir l'exécution du projet du centre de loisirs et la bonne exploitation du service. Les élus de la Commune signataire sont désignés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide : de désigner Mmes Morice, Gauthier, Souvestre et Gaillard pour siéger au sein du comité de pilotage de l'accueil de loisirs d'Etelles

A l'unanimité, Pour : 23

## Bibliothèque – Demande de subvention DRAC pour l'achat de mobilier

Mme GAUTHIER présente ce point.

Une opération d'équipement mobilier suite à l'extension de la bibliothèque peut faire l'objet d'une subvention de la part de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le taux de subvention pour les projets intégrés à un réseau intercommunal de Bibliothèques est de 50% (20% autrement).

Après avoir présenté le plan de financement, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'opération d'équipements mobiliers suite à l'extension de la bibliothèque communale, de valider les modalités de financement et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de la DRAC.

Observation de Mme Barbot : montant élevé ; Mme Gauthier indique que c'est du matériel spécialisé, peu de fournisseurs, et tarifs déjà négociés.

Tableau 3

Le Conseil Municipal décide : de valider l'opération d'équipements mobiliers suite à l'extension de la bibliothèque communale, de solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD 2021

A l'unanimité, Pour : 23

## Bibliothèque – Demande de subvention au titre du volet 3 du contrat départemental

Mme GAUTHIER présente ce point.

Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine accompagne les Communes concernant l'accès à la culture.

Le taux de subvention est de 50% avec un plancher de dépenses de 2 000€ TTC.

Dans le cadre du projet culturel de la Bibliothèque d'Etelles, il est prévu le développement d'un fonds de jeux vidéo. Ce projet est éligible. Un devis estimatif à 2 047.56€ TTC. La commission culture a validé la création d'un fonds jeux vidéo pour le prêt et le jeu sur place.

Tableau 3

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
- Equipements mobiliers	23 222.03	DRAC – DGD (50%)	11 611.02
		Autofinancement	11 611.01
Total opération	23 222.03	Total opération	23 222.03

Tableau 4

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Acquisition de jeux vidéo	2 047.56	Contrat départemental-volet 3 (50%)	1 023.78
		Autofinancement	1 023.78
Total opération	2 047.56	Total opération	2 047.56

Après avoir présenté le plan de financement, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'opération d'acquisition de jeux vidéo, de valider les modalités de financement et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Département d'Ille et Vilaine.

Tableau 4

Le Conseil Municipal décide : De valider l'opération d'acquisition de jeux vidéo suite à l'extension de la bibliothèque communale et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine au titre du volet 3 du contrat départemental

A l'unanimité, Pour : 23

#### Personnel communal – Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial

Le Responsable des Finances de la Commune a fait part de son souhait de mobilité vers une autre Commune, décision motivée par le fait de se rapprocher de son domicile personnel.

Un appel à candidature a été lancé sur le site spécialisé Emploi Territorial.

Un agent d'une collectivité voisine a été reçu et a été retenu.

Mme le Maire indique que la personne arrivera au 01 mars 2021 et qu'entre-temps, il y aura un remplaçant du CDG35.

M. BIGNON demande si le poste actuel est à temps complet. Mme le Maire confirme.

Le Conseil Municipal décide : de valider la création d'un poste de Responsable des Finances, à temps complet, qui sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint administratif

A l'unanimité, Pour : 23

#### Personnel communal – Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Un agent à temps complet a fait part de son souhait de partir à la retraite en 2021. Il sollicite un avancement de grade pour sa dernière année d'exercice. Mme le Maire signale que si ce n'est pas une obligation pour la collectivité, c'est une coutume dans les Communes pour bonifier légèrement la retraite des agents prenant leur retraite.

Considérant que l'agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade, le Conseil Municipal décide : de valider, à compter du 15 Décembre 2020, la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet

A l'unanimité, Pour : 23

#### Ecole Notre Dame de Lourdes Modalité de participation à la piscine

Les modalités de prise en charge par la Commune d'Etelles des entrées des enfants des écoles à la piscine de Vitré n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Mme le Maire indique que la Préfecture a pour habitude de rappeler les règles de fonctionnement lors des renouvellements des conseils municipaux. Cela avait été le cas en 2008, lorsqu'elle avait alerté sur l'absence de délibération du contrat d'association en vigueur depuis plusieurs années avec l'école privée.

La réglementation indique que les participations communales doivent être équitables entre les écoles publiques et privées. La Commune ne peut donc pas participer financièrement plus à une école qu'à une autre.

Aujourd'hui, la Commune paye directement à Vitré Communauté

les entrées à la piscine pour tous les élèves des deux écoles, qu'ils soient Etrellais ou non. Normalement, le coût des entrées piscine devrait être facturé et réglé par les écoles et répercuté sur le coût élève de l'école publique R Doisneau. L'intégration des entrées piscine dans le coût de l'élève permettra à la Commune d'Etelles de le refacturer aux Communes extérieures dont les enfants sont à l'école publique.

Cette modification des modalités de participation serait effective au 01 Janvier 2021. Elle aura pour conséquence de ne plus participer pour les enfants des communes extérieures. Un mail avait été envoyé à l'école privée NDDL le 25 Juin pour informer de cette régularisation demandée par la Préfecture. Une rencontre a eu lieu avec l'OGEC le mercredi 07 octobre pour échanger sur ces nouvelles dispositions impactant les entrées piscines pour les enfants des communes extérieures ainsi que le nombre de créneaux piscines supérieur à l'école privée que celui de l'école publique. L'école Notre Dame de Lourdes a sollicité pour cette année une subvention exceptionnelle de 2 500€ pour compenser la perte financière liée à cette décision car leurs créneaux de réservation de piscine ont été envoyés avant le 15 juin, quelques jours avant le mail de la Commune d'Etelles.

La Commission Enfance-Jeunesse, réunie en séance le 02 décembre, s'est prononcée favorablement à cette régularisation et à la compensation exceptionnelle pour 2020 de 2500€ pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal décide : de valider la modification des modalités de participation financière aux entrées de piscine pour les intégrer dans le coût de l'élève calculé chaque année ; de prendre en compte cette modification à compter du 01 janvier 2021 ; d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500€ à l'OGEC pour compenser la perte financière pour l'année scolaire 2020-2021.

Vote à main levée, Pour : 18 ; abstentions 5 : Pauline GAILLARD ; Frédérique JULLIOT ; Alain BIGNON, Rémi PERRIER, Mélanie SOUVESTRE

# Vie municipale

## Vote des subventions

Le Conseil Municipal décide : de valider le maintien des critères d'attribution et des montants de subvention 2020 pour 2021 (excepté pour la participation au repas de cantine à l'école privée)

Votes pour : 23,

Attribuer les subventions suivantes pour 2021 :



### Subventions aux associations sportives etrelaises avec animateurs

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition 2021		Résultat du vote							
		Calcul	Montant								
Amicale Sportive Etrelaise FOOT	subvention annuelle	jeunes : 58 x 16,24€	941,92 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0				
		adultes : 60 x 8,12€	487,20 €								
	Participation Animateur	33,33% x 1583 €	527,61 €								
	Bénévoles	106,15 x 10	1 061,50 €								
TOTAL			3 018,23 €								
Etoile Sportive Etrelaise BASKET	subvention annuelle	jeunes : 79 x 16,24€	1 282,96 €					Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
		adultes : 21 x 8,12€	170,52 €								
	Participation Animateur	33,33% x 3 915€	1 304,87 €								
	Bénévoles	106,15€ x 8	849,20 €								
TOTAL			3 607,55 €								
Volant Etrelais BADMINTON	subvention annuelle	jeunes : 13 x 16,24€	211,12 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0				
		adultes : 9 x 8,12€	73,08 €								
	Participation Animateur	33,33% x 1 800 €	599,94 €								
	Bénévoles	106,15€ x 2	212,30 €								
TOTAL			1 096,44 €								

### Subventions aux associations Sport Détente etrelaises

Nom de l'association	Proposition 2021		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Etrel'Form Gym	adultes : 47 x 8,12€	381,64 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
Etrelles Volley	forfait	235 €	Votants : 22 (Abstention : CATELINE Lionel)	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Rando Etrelles	adultes : 48 x 8,12€	389,76 €	Votants : 22 (Abstention : CATELINE Lionel)	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
La Pêche	forfait	235 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0

### Subventions aux associations Sport Détente non-etrelaises

Nom de l'association	Proposition 2021		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Grymda	19 jeunes x 16,24€	308,56 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
Twirling	1 jeune x 16,24€	16,24 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0

## Subventions aux associations Jeunesse

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition 2021		Résultat du vote			
		Mode de calcul	Montant	Votants :	Oui :	Non :	Blanc :
Ass. Parents d'Elèves Robert Doisneau	subvention Arbre de Noël	6,38€ x 98	625,24 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
Ecole publique - OCCE	Séjour pédagogique pour les primaires	8,24€ x 58	477,92 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
Ass. Parents d'Elèves Ecole Privée	subvention Arbre de Noël	6,38€ x 149	950,62 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
OGEC	cantine	0,90 € x nb repas servis		Votants : 22 (Abstention : Laurent FESSELIER)	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
OGEC	Séjour pédagogique pour les primaires	8,24€ x 98	807,52 €	Votants : 22 (Abstention : Laurent FESSELIER)	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
OGEC	/	Subvention exceptionnelle entrées piscine 2020-2021	2 500,00 €	Votants : 22 (Abstention : Laurent FESSELIER)	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Association Jardisport d'Etrelles (AJE)	Forfait	235€		Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
ALSH - Familles Rurales	Subvention	Subvention prévisionnelle de fonctionnement	44 155,80 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
		Soutien fédéral	17 436,89 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0

## Subventions aux associations culturelles et d'intérêt général

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition 2021	Résultat du vote			
AFN	subvention	44 x 8,12€ = 357,28€	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
	pavoisement	33 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
Anim'Etrelles	subvention	0,55 € x 2601 hab = 1430,55€	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
ACAE (Commerçants)	subvention	Pas de demande	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
Tacots et Turbos de Stredell	subvention	235 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
SpeakEnglish Etrelles	subvention	235 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0

## Subventions aux associations d'intérêt général à caractère social

Nom de l'association	Objet de la demande	Proposition 2021	Résultat du vote			
Club de l'Amitié	subvention	134 adh. x 8,12€ = 1088,08€	Votants : 22 (Abstention : Bernard MAUDET)	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Appel Détresse	subvention forfaitaire	185 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
FNATH	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
ADSPV - Bistrot Mémoire du Pays de Vitré	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
Rêves de Clowns	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
Prévention routière	subvention	59 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
AFM Téléthon	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
Alcool assistance	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0
CCAS d'Etrelles	Subvention	3 000 €	Votants : 23	Oui : 23	Non : 0	Blanc : 0

## Affaires diverses

- Remerciement de la famille RUPIN pour les condoléances de la Commune suite au décès de Marie-Rose RUPIN.
- Remerciement de la famille GANDON pour les condoléances de la Commune suite au décès de Mme GANDON.
- Remerciement des Familles DIZEL-RIAUEDEL pour les condoléances de la Commune suite au décès de Mme CACHEREUL Marie
- Demande de dérogation à l'inspection académique pour le maintien de la semaine scolaire de 4 jours pour l'école publique. Avis favorable du conseil d'école le 17/11.
- Annulation de la campagne de recensement de la population 2021 en raison du contexte sanitaire et report en Janvier 2022.
- Pétition en ligne sur le site Change.org contre la fermeture des urgences de Vitré de 20h à 8h.
- Stationnement sauvage du cirque ZAVATTA : La Commune a saisi la Préfecture qui n'a toujours pas pris la décision d'ordonner l'expulsion. Le préfet est réticent dans le contexte de crise sanitaire actuel.
- M. BIGNON a rencontré les riverains du projet d'antenne relais. Ils souhaiteraient une rencontre avec ORANGE. Mme Le Maire répond que les riverains ont saisi directement Vitré Communauté qui doit se charger d'organiser cette réunion. Une salle de réunion sera mise à disposition par la commune.
- M. FESSELIER informe de l'avancement des travaux des Hairies : la plomberie et la peinture sont finies. La pose du sol sportif est en cours.

Mme Le Maire souhaite à l'ensemble du Conseil Municipal de bonnes fêtes de fin d'année.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée fin Janvier 2021

La séance est levée à 21h50.



La campagne d'Etelles sous la neige

## Ecole Notre Dame de Lourdes



### Classe poney

Fin septembre, les élèves de CE1 sont partis 3 jours en classe Poney à Bruz au centre Fénicat.

### Noël

La 40<sup>ème</sup> édition de l'Arbre de Noël n'a pas pu se dérouler cette année. Ce n'est que partie remise !

Malgré ce contexte particulier, de beaux moments ont été vécus au cours de cette période de l'Avent. Les élèves ont décoré eux-mêmes un grand sapin sur la cour, l'école s'est illuminée matin et soir (demandes des délégués). Une élève scout est passée distribuer la «Lumière de Bethléem» dans chaque classe. Le Père Noël est passé à l'école. Les élèves ont partagé un bon repas de Noël à la cantine et ils ont préparé un diaporama-surprise pour souhaiter «Joyeux Noël» à leur famille.

### Animateur sportif de Vitré Communauté

En novembre et décembre, les CP et CM2 ont eu la chance de bénéficier de séances de sport encadrées par un animateur sportif de Vitré Communauté.



### Correspondants américains

En décembre, chaque élève de CP a envoyé une carte de vœux à son correspondant américain, à Milton, au Nord-Est des États-Unis. Tout au long de l'année, ils échangent ainsi. Ceux qui le souhaitent pourront continuer ensuite.

### Permis Vélo

Bravo aux CM2 qui, encadrés par la prévention routière, ont pu passer avec brio leur «permis vélo».

### Portes Ouvertes

Initialement des portes ouvertes auraient dû avoir lieu en janvier. Compte-tenu du contexte sanitaire, des visites individuelles ont été proposées les samedis matin de janvier sur rendez-vous. Il est toujours possible de prendre rendez-vous pour une visite. Suivant l'évolution sanitaire, des portes ouvertes seront peut-être programmées au printemps.

### Nouveau site Internet

Le blog de l'école, créé par l'APEL, existe depuis de nombreuses années. Un nouveau site Internet est en cours d'élaboration pour lui succéder.

### Des nouvelles de Flocon !

Flocon, notre poussin, se porte bien. Il a déjà bien grandi ! Chaque semaine une classe s'occupe de nourrir les poules... et les poissons.



## Jardin des 4 saisons

En novembre, cinq arbres fruitiers ont été plantés. Après un repos en décembre, dès janvier l'activité a repris avec les semis.

## Judo

En janvier et février, les CP, CE1 et CE2 ont bénéficié de séances de judo.

## Voile

En mars, les élèves de CM doivent commencer des séances de voile à la base nautique de Haute-Vilaine.

## Etrell'Rollers

Nous espérons que la quatrième édition de «Etrell'Rollers» organisée par l'OGEC pourra enfin se dérouler en juin...

## D'autres projets

Théâtre des CM, spectacle des élèves, carnaval, sorties scolaires, kermesse... Différents projets que nous espérons pouvoir mener cette année si le contexte sanitaire nous le permet.

### Informations pratiques

- Téléphone : 02 99 96 62 19
- Mail : endletrelles@wanadoo.fr
- Blog de l'école : <http://ecole-ndi-etrelles.over-blog.com>

Pour tout renseignement, ne pas hésiter à prendre contact avec le directeur Roland Bertel.

## APEL - école Notre Dame de Lourdes

### Le Père Noël à l'école Notre Dame de Lourdes !

L'Arbre de Noël n'ayant pas pu avoir lieu cette année, nous avons fait jouer les relations de certains membres de l'APEL en Laponie pour faire venir le Père Noël à l'école ! Il est passé dans toutes les classes. Chaque enfant était fier de recevoir un livre de la part du Père Noël.

### Photos de classe

Nous avons réussi à organiser les traditionnelles photos de classe dès le début de l'année scolaire.

### Tombola Octobre Rose

Une nouvelle fois cette année, des tickets de tombola ont été vendus à la sortie de l'école pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.

### Opération Vente de Légumes

En partenariat avec « PREL Maraichage » (route Etreilles-Vitré), nous avons proposé aux familles un panier de légumes d'hiver. Un autre panier de légumes devrait voir le jour avec le printemps.

### Téléthon - Récolte de piles :

Cette année encore, une récolte de toutes les piles usagées a été réalisée au profit du Téléthon.



# Ecole Robert Doisneau



L'équipe enseignante

## L'équitation

Le fil conducteur de cette année est l'équitation. Les élèves du CP au CM2 ont participé en septembre/octobre à 6 séances d'équitation au centre équestre de L'Etrier Vitréen. Les élèves de maternelle participeront quant à eux à une journée d'activités au centre équestre du Domaine de la Haute Hairie à St M'Hervé en juin prochain.

Notre projet équitation se poursuivra également l'année prochaine, si les conditions sanitaires le permettent, avec l'organisation d'une classe découverte de 3 jours au centre équestre Fénicat.

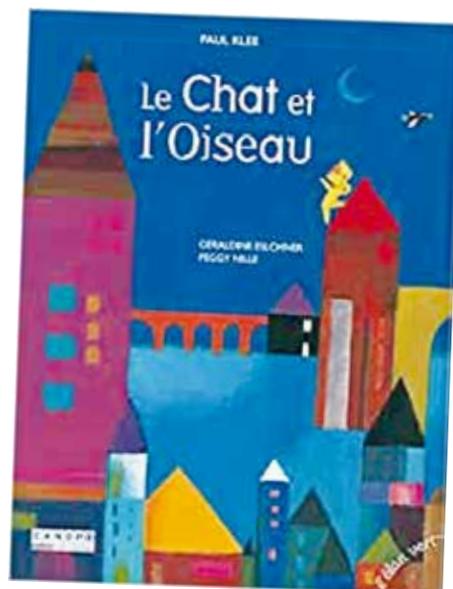
## Carte de vœux

Les élèves ont réalisé pour les résidents de l'EHPAD : en octobre des courriers pour se présenter et en janvier des cartes de vœux pour cette nouvelle année 2021.

## Coup de cœur pour un livre

Les élèves de MS-GS ont participé en novembre/décembre au projet « Coup de cœur pour un livre » organisé par l'OCCE 35. Pendant plusieurs semaines, ils ont eu accès à une valise de 35 ouvrages de tous horizons (albums, documentaires, ouvrages musicaux, artistiques...).

Ils les ont lus, ils en ont discuté, ils ont échangé avec leur famille... pour élire leur livre préféré. Ils ont choisi « Le chat et l'oiseau » de Géraldine Elschner inspiré des œuvres de Paul Klee. En janvier/février la classe poursuit ainsi sa découverte de l'album et de l'artiste.



## Le théâtre

Depuis le mois de septembre, 25 élèves du CE1 au CM2, sur la base du volontariat, participent à des ateliers théâtre tous les mardis midi. Leur travail autour de 3 petites pièces de théâtre sera présenté aux familles en juin prochain.



## Informations pratiques

Les horaires : 08h30-11h45 puis 13h45-16h30

Téléphone : 02.99.96.75.83

Mail : [ecole.0352750Z@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352750Z@ac-rennes.fr)

Site internet : Vous y trouverez des informations pratiques sur le fonctionnement général de l'école ainsi que sur les projets menés dans les classes.

<http://www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr>

La directrice, Céline FOURMONT, reste disponible pour tout renseignement.

## A.P.E. Ecole Robert Doisneau



*Nous vous souhaitons une très belle année 2021 à vous et vos proches !*



Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 10 Octobre 2021 pour une nouvelle édition du Vide-Grenier (sous réserve des autorisations préfectorales et des protocoles sanitaires).

Pour Noël, nous avons fait appel à une pépinière locale pour la vente de sapins naturels !

Cette édition a été encore une fois un succès !

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à cette vente.

**Et nous vous donnons rendez-vous au Noël prochain !**

A l'école, le Père Noël est venu déposer des cadeaux et des chocolats dans chaque classe. A la grande surprise des enfants !

Même s'il n'y avait pas d'Arbre de Noël, les enfants ont confectionné, avec leurs parents, la décoration de leurs classes.

Merci à tous les parents !



L'APE a également décoré le hall d'entrée de l'école !

Tous ces événements permettent de contribuer à la vie et à l'animation de l'école au côté de l'équipe pédagogique, comme par exemple, l'activité poney.



L'association propose, à la location, divers matériels pour vos fêtes, réunions ou événements divers : friteuse, percolateurs, crêpière, congélateur.

Pour plus d'informations : [www.ecole-etrelles-ape.fr/location](http://www.ecole-etrelles-ape.fr/location)

Et puis, cette année encore l'école Robert Doisneau et l'école Notre Dame de Lourdes, en partenariat avec le Smictom, renouvellent l'action de collecte de papiers dans les containers disposés devant chaque école.

Particuliers, entreprises... N'hésitez pas à y déposer : journaux, catalogues, magazines, papiers bureautique, etc... C'est au profit des écoles !



**Pour toute information, retrouvez-nous sur notre site internet :**

[www.ecole-etrelles-ape.fr](http://www.ecole-etrelles-ape.fr)

Ou <https://www.facebook.com/ape.robertdoisneau>

## Association des Anciens Combattants

La cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée en fin de matinée devant le Mémorial des guerres, le mercredi 11/11/2020.

En raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement, c'est sans public et en présence d'un nombre restreint de participants qu'une gerbe a été déposée, cérémonie suivie de l'allocution de Madame le Maire, la lecture des noms des 21 militaires morts en service en 2020.

Les participants ont observé une minute de silence.



## Club de l'amitié

L'année 2020 s'est achevée par peu d'activités pour le club et ses adhérents.

Après le premier confinement, les marches avaient repris tous les quinze jours le jeudi sur la voie-verte, et puis est arrivé le deuxième confinement, impossible d'organiser l'assemblée générale en fin d'année.

Il a été décidé de distribuer un courrier à chaque adhérent avec une enveloppe afin de voter les résolutions et le renouvellement du tiers sortant, le dépouillement a été effectué par les membres du bureau et un scrutateur : les résolutions ont été adoptées et les membres du conseil d'administration réélus L.Bonnan, M.Faucheux, B.Esnault, M.Pottier.

J.Fadier ne s'est pas représenté, nous le remercions pour les nombreuses années passées au service du club.

Une pensée pour Germaine Gendron et Raymond Chassé qui nous ont quittés au cours de l'année.

Les cotisations pour 2021 ont été encaissées, un cadeau a été offert aux 138 adhérents.

Le club est une association ouverte à tous les retraités dans le but de rompre la solitude.

Les adhérents peuvent bénéficier de remise auprès de certains commerces, assurances, optiques, acoustique, voyages.

Contact auprès des membres du bureau ou par Tél. 06 84 28 42 27.

Un montage photos sur la commune et son église est disponible sur le site [genouv35 etrelles F.Maignan](http://genouv35.etrelles.F.Maignan).



# Vie associative

## EHPAD

C'est avec grand plaisir que les résidents de l'EHPAD ont reçu les cartes de vœux fabriquées par les élèves de l'école R.Doisneau. Ils ont également reçu des cartes de Noël de la part des écoliers de l'école privée. Ce sont des moments précieux, des petites sources de bonheur pour nos anciens dans ce contexte sanitaire si difficile.



## Anim'Etelles



L'équipe d'Anim'Etelles espère vous retrouver à la fête de la musique le vendredi 25 juin 2021 avec l'orchestre « La Belle Famille »

Réservez déjà cette date

Vous avez besoin d'un barnum, d'une sono pour faire la fête, Anim'Etelles peut vous louer ce matériel merci de contacter Eric Deschamps au 02-23-55-39-66



# Tacots et Turbos de Stredell



**2020 est derrière nous ....  
A nous 2021 !**

L'activité du club a été très largement perturbée en 2020 mais le bilan reste toutefois plus que positif :

- Soirée du club du 07 Mars 2020 avec une belle ambiance
- Accueil du club moto Allaire du Morbihan pour une pause-café
- Sortie chez « En Voiture Simone »
- Expertise en valeurs agréées en partenariat avec AXA De Bury
- Lancement du projet ARIANE en septembre

En parallèle, nous avons dû annuler : Rétro Passion, Sorties Club, Porte Ouverte, Le Mans Classic, Fêtes rollers, Bourse

Malgré des périodes de fermeture, les équipements et l'aménagement de l'atelier ont largement progressé avec à la clé une augmentation sensible de son usage par nos membres et c'est une très bonne nouvelle. Nous accueillons 9 nouveaux membres pour 3 départs, les effectifs progressent de manière maîtrisée. L'organisation ronronne désormais.

Avec 3 nouveaux sponsors qui confortent notre approche, nous voyons notre avenir sereinement et finalisons l'année avec un bilan financier positif. Si sur 2020, nous avons mécaniquement offert moins de visibilité à nos sponsors, nous allons nous rattraper en 2021 !



## Nouvelle année, nouveau projet :

L'ensemble du club se lance (depuis 09/2020) dans un projet de rénovation d'un véhicule dont le montant sera intégralement reversé au Téléthon le 05 décembre 2021.

Un défi technique

Rénovation totale

Mécanique, Carrosserie, Sellerie

Un projet pour l'ensemble du club

100 % des membres sont impliqués

Une véritable histoire à vivre ensemble

Un vrai engagement caritatif

Un challenge hors norme pour une équipe exceptionnelle

Vente du véhicule à l'issue de la rénovation

Une loterie d'envergure nationale

Nous vous présenterons l'avancement dans les prochaines semaines via la presse et les réseaux sociaux.

## L'agenda prévisionnel (sous réserve de règles sanitaires) :



13 Mars Repas du club Etelles

11 Avril Porte ouverte TTS/Ariane Etelles

24 Avril Larré-Allaire en voiture et en mobs Allaire

Mai 09 En voiture Simone ou 02 Etangs d'Apigné

26-27 Juin Retro Passion Rennes

03-04 Juillet Le Mans classique

10 Juillet Breizh tour Panhard à Etelles (Apéro TTS...)

03-04-05 Septembre Rally Cross Lohéac

12 Septembre Sortie moto, mobs, voitures Etelles

25 Septembre 24h Ariane Etelles

Octobre Novembre Présentation Ariane

04-05 Décembre Téléthon

## AJE

(association Jardisport de l'école Notre Dame de Lourdes)

### Jardisport – côté Jardin Ecole Notre Dame de Lourdes

«A la Sainte Catherine, tout bois prend racine.» Nous avons respecté le dicton et attendu fin novembre pour planter avec les élèves cinq arbres fruitiers : 2 pommiers, 2 poiriers et 1 abricotier. On vous dira en septembre si la récolte a été bonne ! Pour le reste, l'activité du jardin suit son cours. Les semis ont repris avec la nouvelle année...

Nous n'oublions pas nos animaux (poules et poissons) dont une classe a la responsabilité chaque semaine.



### Jardisport – côté Sport Ecole Notre Dame de Lourdes

En octobre, les élèves de GS à CM2 ont pu participer à un défi endurance. Les PS et les MS sont venus les encourager.

En novembre et décembre, les CP et CM2 ont eu la chance de bénéficier de séances d'EPS encadrées par un animateur de Vitré Communauté.

En janvier et février, les CP, CE1 et CE2 ont découvert le judo avec un éducateur du DOJO Vitréen.

En mars, les CM1 et CM2 doivent commencer des séances de Voile à la base nautique de Haute-Vilaine.

On espère qu'au printemps les élèves pourront participer à des rencontres UGSEL, au Festival de Basket de Ste Marie à Vitré et au tournoi de foot inter-écoles de l'ASV...



# Rando - Étrelles



Dans ce contexte difficile, notre association se voit contrainte à une pause, Covid oblige. Mais cela ne nous empêche pas d'avoir de nombreuses idées en tête, qui espérons-le, pourront se réaliser dans l'année. Au programme, un nouveau longe côte sur Cancale, une randonnée sur Fougères, des randonnées en lien avec les Sportivales, des journées de randos dans les Monts d'Arrée et bien sûr des randonnées sur Étrelles et dans les communes environnantes... etc.....

Mais nous avons aussi un grand projet qui est en préparation depuis au moins 1 an. L'idée est venue lors d'une randonnée dans une commune proche où nous avons aperçu un circuit balisé à thème. Ceci nous a donné l'idée d'en créer un sur la commune, accessible aux familles.

Ce circuit que nous avons appelé PARCOURS ETRELLES DECOUVERTE



fait 5,600 kms. C'est un parcours avec une vingtaine de questions / réponses sur le thème des oiseaux. Il a l'avantage de réunir les 2 écoles autour d'un même projet : l'école Robert Doisneau a plutôt orienté ses questions sur les oiseaux à travers l'Art et l'école Notre Dame de Lourdes, elle, s'est penchée sur la vie des oiseaux autour de chez nous. Les élèves ont également réalisé les dessins qui vont agrémenter les pancartes.

Ce projet va pouvoir voir le jour au printemps grâce à la contribution de la mairie d'Étrelles en ce qui concerne

la logistique et à Rando Étrelles pour la conception des supports et la réalisation du parcours.

Notre assemblée générale prévue à l'origine le 21 janvier est reportée à une date ultérieure, sans doute en mars si la situation le permet.

Pour tous renseignements, s'adresser :  
Au 02 99 96 78 56 (Lionel Cateline- animateur)

Au 07 82 35 16 62 (Marie-Claude Toubon – trésorière)

Au 07 89 54 24 47 (Marie-Brigitte Petit- secrétaire)

## Mot de la minorité

Un an s'est écoulé depuis les élections municipales. Durant la première année de mandat, nous avons eu à cœur de porter nos valeurs citoyennes et solidaires au service de notre commune.

Nous, les quatre élus de la minorité, souhaitons nous présenter à nouveau dans cet article :

Nous restons à l'écoute de tous les étrellois. Notre priorité : Être le relais de vos souhaits et vos interrogations sur votre commune.

Vous pouvez nous contacter :

-par courrier à la mairie à l'attention des élus de la minorité

-par mail : [etrellescitoyenneetsolidaire@gmail.com](mailto:etrellescitoyenneetsolidaire@gmail.com)

-par message privé sur notre page

Facebook @etrellescitoyenneetsolidaire

En ce début d'année 2021, nous souhaitons tout simplement le meilleur pour tous les étrellois.

**Alain BIGNON**  
65 ans,  
retraité de l'agriculture



**Frédérique JULLIOT**  
43 ans,  
infirmière

**Rémi PERRIER**  
51 ans,  
responsable d'un service de  
protection de l'enfance



**Pauline GAILLARD**  
25 ans,  
directrice d'espace jeunes



# Parcours Etoiles découverte

